

au cours des derniers mois, le nombre des déclarations d'intention soumises au ministère a dépassé considérablement la moyenne de tous les mois, depuis la mise en vigueur de la loi sur la citoyenneté. Je serais prêt à affirmer que cet intérêt croissant est une preuve que le programme de formation civique appliqué depuis 1947 commence à porter fruit.

J'appelle en particulier l'attention des honorables députés sur l'intérêt manifesté ces mois derniers à l'égard de la citoyenneté par divers organismes d'anciens combattants par tout le Canada. Non seulement ces organismes sont en tête du mouvement destiné à porter davantage à l'attention du public la citoyenneté canadienne, mais leurs membres, en tant que particuliers, demandent en plus grand nombre des certificats attestant leur citoyenneté canadienne, certificats que les anciens combattants des deux sexes reçoivent gratuitement. J'ai été très heureux, pendant l'année écoulée, de prendre part à plusieurs cérémonies au cours desquelles presque tous les membres d'une association d'anciens combattants ont reçu des certificats.

En plus des associations d'anciens combattants, les membres des clubs sociaux du Canada se montrent également très intéressés à ce travail méritoire.

Il importe de mentionner que, parmi les groupes ethniques les plus nombreux à recevoir des certificats de citoyenneté canadienne au cours de 1952, on a vu 1,281 personnes d'origine polonaise. Parmi celles-ci se trouvaient un grand nombre d'anciens combattants polonais qui furent au nombre des premiers immigrants admis au Canada après la deuxième guerre mondiale. C'étaient des hommes qui avaient combattu vaillamment en Italie et dans les rangs de notre armée en Europe du Nord et qui optèrent pour le monde libre, lorsque leur propre pays tomba sous la domination communiste. Je suis heureux de pouvoir rendre hommage à ces braves pour la façon dont ils assument les obligations de la citoyenneté canadienne.

Au moment d'aborder l'étude des crédits de la Division de la citoyenneté canadienne, j'aimerais signaler l'œuvre accomplie par ce service dans le domaine de l'intégration des immigrants. La Division travaille en étroite collaboration avec les organismes bénévoles nationaux et locaux et a prêté son concours en vue de la fondation et de l'expansion d'une cinquantaine de conseils de la citoyenneté dans diverses villes canadiennes. Ces conseils, comprenant des représentants de multiples groupes ethniques, coordonnent l'activité des organismes locaux qui travaillent à la diffusion du civisme et aident les nouveaux Canadiens à s'adapter plus rapidement à la vie nationale. Ces orga-

nismes ont fait œuvre utile et je suis heureux de saisir cette occasion pour déclarer que le Gouvernement leur est reconnaissant de leur collaboration, de même que celle de la Chambre, j'en suis sûr.

A la demande d'associations bénévoles nationales et locales, la Division a aussi collaboré à la préparation du programme général, sur la citoyenneté qui englobe les obligations du citoyen en démocratie, les problèmes des nouveaux venus et prévoit des cours de langue et de civisme.

A ce sujet, ainsi que je l'ai déjà déclaré à la Chambre, le ministère a offert de verser aux provinces une somme égale à la moitié du montant qu'elles dépensent pour ces cours de langue et de civisme destinés aux immigrants. Il incombe à la Division de la citoyenneté de préparer les accords qui devront être conclus avec les autorités provinciales en vue du versement de ces subventions et d'en régler la distribution. Il est admis que la connaissance des langues et des principes à la base du civisme contribue pour beaucoup à la rapide intégration du nouveau venu, et les subventions à cette fin devraient aider davantage au progrès et au développement de ces cours.

Le ministère, par l'intermédiaire de la Division de la citoyenneté, offre de fournir gratuitement aux ministères de l'Instruction publique et aux autres organismes qui donnent des cours de langue et de civisme tout le matériel d'enseignement nécessaire. Cela comprend des manuels en français ou en anglais, de même que des brochures de la série *Cahiers de la Citoyenneté canadienne* sur la géographie, l'histoire, le gouvernement et les ressources du Canada. Une cinquième brochure de la série qui traite des moyens de transport vient d'être achevée et sera mise en circulation prochainement.

La Division a aussi réalisé une série de films fixes sur la géographie, l'histoire, le gouvernement et les ressources du Canada qui a été bien accueillie et dont on a fait grand usage dans les cours sur la citoyenneté. En effet, l'Office national du film avait, à la fin de l'année, vendu plus de 12,000 de ces bandes. Une autre série de films fixes sur l'évolution de nos moyens de transport est en préparation et sera bientôt mise en circulation.

L'intégration des nouveaux venus requiert l'assistance et l'appui de tous les citoyens et en particulier des organismes bénévoles de caractère national ou local. C'est pourquoi nous nous proposons de réunir, au printemps ou à l'été, un séminar national sur le sujet de l'intégration. Nous comptons que tous les aspects du problème seront examinés et que les vœux adoptés par ce groupe d'étude donneront naissance à des mesures propres